

Soutien
à la création numérique
pour les 13-17 ans
2017

DESCRIPTION DU SOUTIEN OFFERT

FÉVRIER 2017

Soutien à la création numérique pour les 13-17 ans a été développé afin d'outiller les intervenants qui souhaitent utiliser les nouvelles technologies pour réaliser des activités de création avec les jeunes. L'accompagnement proposé par les professionnels de la Société des arts technologiques [SAT] permet aux intervenants jeunesse de mieux comprendre les techniques et les concepts de base liés à la production numérique et d'expérimenter avec les jeunes des outils adaptés à la réalisation d'activités créatives.

Objectifs

- Enrichir les connaissances et les compétences des intervenants afin qu'ils soient en mesure de proposer aux jeunes des activités de création numérique stimulantes, dans leur milieu;
- Initier les jeunes aux diverses possibilités de création artistique à l'aide d'outils de production numérique.

Admissibilité

Les demandes de soutien doivent être déposées par des organismes à but non lucratif partenaires des arrondissements, ou des arrondissements en régie de la Ville de Montréal qui offrent des activités de création aux jeunes de 13 à 17 ans dans un contexte de loisir (ex. : maisons de jeunes, organismes de loisir, organismes communautaires).

Période de réalisation

Les activités devront se dérouler entre le 1^{er} juin et le 15 décembre 2017. Une rencontre de planification avec les intervenants aura lieu en mai ou en juin 2017.

Soutien offert

Les organismes ou arrondissements en régie dont les demandes auront été retenues bénéficieront d'un accompagnement professionnel par un artiste-animateur de la Société des arts technologiques [SAT]. L'artiste-animateur se rendra dans leur milieu pour accompagner les intervenants et les jeunes **durant 4 ateliers** de création numérique menant à la réalisation de courts projets. Les activités sont conçues pour des groupes de 8 à 14 adolescents. Les organismes ou arrondissements en régie retenus **choisissent une ou deux activités et techniques** parmi celles proposées ci-dessous :

Activités et techniques proposées

Création audio et DJing

Cet atelier est l'occasion idéale pour s'initier à la création audio numérique et au DJing. Les participants apprendront les rudiments du travail en studio. L'atelier présentera les notions techniques et artistiques de ces disciplines et les participants auront la chance d'essayer différents logiciels et équipements audio tout en créant leur propre mix!

Les participants pourront :

- Découvrir le DJing et l'échantillonnage sonore
 - S'initier à la composition et l'enregistrement de musique électronique et hip-hop
 - Composer et mixer une séquence musicale
-

Création vidéo et VJing

Cet atelier permettra de découvrir les techniques et outils de la production vidéo par la réalisation d'un court vidéoclip. Les participants pourront filmer leurs propres scènes et monter celles-ci au rythme d'une musique. De plus, ils pourront découvrir le VJing, une forme de création vidéo qui s'apparente au DJing.

Les participants pourront :

- Découvrir les outils et techniques de la création vidéo
 - S'initier au VJing, au montage vidéo et à l'utilisation des effets vidéo
 - Créer un court vidéoclip selon des thématiques proposées
-

Électronique et interactivité

Cet atelier présente l'électronique et l'art interactif comme mode d'expression et permettra aux participants de découvrir la culture 'maker'. Les participants seront initiés à la plateforme *LittleBits*, à l'élaboration de circuits électroniques et aux manières d'intégrer dans des projets interactifs des moteurs, capteurs, dispositifs lumineux ou même du son.

Les participants pourront :

- S'initier aux concepts de base en électronique
 - Concevoir des prototypes électro-mécaniques
 - Réaliser et assembler une œuvre d'art interactive ou un robot téléguidé
-

Animation image par image

Cet atelier est une introduction à l'animation image par image (*stop motion*) et aux différentes techniques se rattachant à cette forme d'expression. Les participants pourront créer en équipe des animations ludiques et personnalisées à l'aide d'une variété de médiums et d'accessoires, tout en découvrant les défis techniques de cette discipline artistique.

Les participants pourront :

- Se familiariser aux concepts, outils et logiciels d'animation
 - Expérimenter différentes techniques d'animation
 - Réaliser des animations personnalisées à partager sur le Web
-

Équipement requis

Les organismes qui déposent une demande doivent disposer de l'équipement suivant :

- un projecteur vidéo (ou un écran de type LCD ou plasma de 33 po ou plus);
- une paire de haut-parleurs préamplifiés (pour ordinateur) ou système de son avec entrée audio.

La SAT fournira les autres équipements nécessaires à la réalisation des activités.

Critères d'évaluation des demandes

Les demandes de soutien seront évaluées par un comité de sélection à partir des critères suivants :

- La concordance entre les objectifs de l'organisme et le soutien offert
- Le contexte (il doit être favorable à l'acquisition de compétences par les intervenants et à la réalisation des activités par les jeunes)
- La pertinence du soutien demandé
- La faisabilité des activités
- Les impacts prévus dans le milieu

- L'équipement disponible

Documents requis

- Le formulaire de demande de soutien complété et signé
- Le curriculum vitæ du ou des intervenant(s) impliqué(s)
- Une résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant le dépôt de la demande et autorisant un représentant désigné à signer tout engagement relatif à cette demande
- Autre document pertinent (ex. articles sur des projets réalisés avec les jeunes, etc.)

Rapport des activités

Les organismes ou arrondissements qui bénéficieront du *Soutien à la création numérique pour les 13-17 ans 2017* devront produire un rapport des activités dans les 30 jours suivant la fin des activités. Ils devront également fournir 3 photographies liées au projet accompagnées d'une licence de diffusion signée par l'organisme ou l'arrondissement.

Date limite de dépôt des demandes

Le formulaire dûment complété portant les signatures requises, ainsi que les autres documents obligatoires devront être acheminés **au plus tard le 27 mars 2017, à 16 h** :

1. dans une enveloppe directement à :
Marie-Pierre Labrie
Service de la culture
Ville de Montréal
801, rue Brennan, pavillon Prince, 5^e étage – Bureau 5219.11
Montréal (Québec) H3C 0G4
2. ou numérisés et envoyés par courriel à marie-pierre.labrie@ville.montreal.qc.ca

Veillez noter que :

- les envois par télécopieur ne sont pas acceptés;
- les renseignements demandés doivent être inscrits sur le formulaire et se limiter aux espaces prévus à cette fin;
- le formulaire de dépôt des organismes et des arrondissements doit être approuvé et signé par un chef de division (culture, sport, loisir ou développement social);
- les dossiers incomplets, non signés ou ne répondant pas aux critères d'admissibilité ne seront pas considérés.

IMPORTANT : Tous les documents doivent être parvenus au Service de la culture de la Ville de Montréal avant la date limite, quel que soit le moyen de transmission. Le sceau de la poste n'est pas considéré comme date de réception.

Un délai approximatif de 6 semaines doit être prévu entre la date de dépôt de la demande et l'annonce de la décision.

Secrétariat
à la région
métropolitaine

Québec 

Montréal 



SOCIÉTÉ DES ARTS
TECHNOLOGIQUES